

LES PETITES VOIX



4A, rue Garibaldi - 11100 Narbonne

Tel : 06.31.92.74.84

Mail : petitschanteurs.narbonne@gmail.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2019-2020

Le chœur des Petites Voix accueille des garçons et des filles entre 6 et 8 ans. Il est géré par l'Association des Petits Chanteurs de Narbonne. Au sein de ce groupe, les enfants s'initient au chant choral dans un esprit chrétien.

Tout enfant peut intégrer le chœur, quelle que soit sa confession religieuse, croyant ou non croyant, pourvu qu'il soit animé par le goût du chant et de la musique. Toutefois, en entrant dans le chœur, il s'engage à participer pleinement à toutes les activités du groupe.

FONCTIONNEMENT

1. ADMISSION

Les enfants bénéficient d'une période d'essai de 2 semaines. Au terme de cette période d'essai, si l'enfant ne souhaite pas continuer, le chèque d'inscription sera rendu à la famille. Au-delà de cette période, l'année complète sera due.

Un bilan est effectué à chaque fin d'année scolaire. La réinscription pour l'année suivante se fait avant l'été. Dès lors qu'il n'est pas atteint par la limite d'âge, l'enfant conserve sa place au sein du chœur d'une année sur l'autre, sauf avis contraire du chef de chœur. Cet avis contraire sera notifié à l'enfant et à sa famille au cours d'un entretien individuel. Si les parents ne souhaitent pas réinscrire leur enfant, ils doivent le signifier avant le 1^{er} juillet.

2. CHŒUR DES PETITES VOIX

a. Répétitions et prestations

Les répétitions ont lieu au Centre Saint Pierre le mercredi de 14h30 à 16h00.

Au cours des répétitions hebdomadaires, les enfants reçoivent les enseignements suivants : chant choral, initiation à la rythmique et aux percussions ainsi que du solfège. Goûters et moments de détente sont organisés de manière à favoriser la chésion du groupe et l'esprit de camaraderie.

Ils participeront au cours de l'année à 3 événements (concert et messe) au côté du chœur des Petits Chanteurs de Narbonne. Les dates sont communiquées à l'avance et au plus tard à la rentrée scolaire afin que chaque famille puisse s'organiser.

Toutes ces activités revêtent la même importance et sont indissociables. La présence de tous à chaque rendez-vous est également nécessaire au bon fonctionnement du chœur. Le chant choral est un « sport collectif » !

b. Tenue de concert

L'uniforme renforce l'appartenance au groupe. Il incite chaque enfant à une discipline personnelle et à une attitude soigneuse.

L'association fournit un pull aux enfants afin de former une unité. Les familles sont chargées de compléter la tenue avec : une chemise ou un polo blanc, un pantalon bleu marine et des chaussures de ville foncées - noir, bleu marine ou marron - (pas de chaussures de sport).

La location du pull s'élève à 5€ par an. Le pull sera rendu à la fin de l'année, propre et en bon état.

3. FRAIS D'INSCRIPTION ET PARTICIPATION FINANCIERE

Les frais d'inscription couvrent les frais pédagogiques. Leur montant est revu chaque année par l'association et s'élève à 195 € par an et par enfant. Un prix adapté sera accordé aux familles ayant plusieurs enfants inscrits à la manécanterie (*cf. dossier d'inscription*).

Les parents achèteront à la rentrée la méthode de solfège. L'association effectuera un achat groupé. Coût de l'ordre de 22€ en fonction des opportunités d'achat.

L'association a à cœur de rendre accessibles à tous les activités organisées. Les contraintes financières ne doivent pas être un frein à la participation d'un enfant. Une solution pourra être proposée par l'association au cas-par-cas.

ENCADREMENT

1. L'ASSOCIATION

Le chœur des Petites Voix est géré par l'association loi 1901 des Petits Chanteurs de Narbonne.

2. NOTRE CHEF DE CHŒUR, CECILE CAPOMACCIO

Directeur musical de l'association, le chef de chœur est choisi pour sa compétence musicale professionnelle et ses qualités d'éducateur chrétien. Il est seul responsable pour toutes les questions d'ordre musical et pédagogique. Les décisions sont prises en accord avec l'association.

Il décide de la participation, ou non, d'un enfant à une manifestation. Cette décision, prise dans l'intérêt de l'enfant et du groupe, ne doit pas être considérée comme une sanction, chaque enfant progressant à sa vitesse.

Il veille à la bonne tenue du chœur et peut prendre toutes dispositions et décisions en ce sens.

Il est chargé, en lien avec l'association, de la gestion des absences et des relations avec les familles. En cas de problème répété, un rendez-vous sera demandé à la famille, en lien avec l'association.

3. L'AUMONIER

Animateur spirituel de l'association, l'aumônier est en charge de la formation chrétienne et liturgique des enfants. A la demande, il les accompagne dans leur découverte de la Foi chrétienne.

Il veille à ce que toutes les activités proposées soient conformes aux valeurs de l'Eglise Catholique et il y participe activement en fonction de ses disponibilités.

4. RESPONSABILITES ET ASSURANCE

Lors des activités de la Manécanterie (répétitions, messes, concerts et déplacements) les enfants sont encadrés et pris en charge par l'association.

Pendant toute la durée de l'année scolaire, les enfants sont assurés par l'association pour les activités de la manécanterie, en cas d'accident. (*Allianz Assurances – A. de Simencourt*).

Dès la fin des répétitions, concerts et messes, les enfants doivent être pris en charge par leurs parents et sont sous leur entière responsabilité.

REGLES DE VIE

En intégrant Les Petites Voix, je m'engage à :

1. Respecter l'autorité du chef de chœur et des adultes responsables de nous.
2. Etre ponctuel et assidu à chaque répétition et prestation de la manécanterie, même si cela me demande parfois de renoncer à d'autres activités.
3. Venir avec ma bonne humeur et mon envie de chanter !
4. Prendre soin des instruments et du matériel qu'on met à ma disposition.
5. Respecter le silence et le caractère sacré des lieux où nous allons chanter (églises, cloîtres, sacristies).
6. Etre poli et courtois avec les gens qui nous accueillent, et avoir une conduite exemplaire afin qu'on garde de nous un souvenir agréable.
7. Penser aux autres avant de penser à moi, et entretenir un esprit d'entraide et de camaraderie avec les autres.
8. Prendre soin de mon uniforme, qui est à la fois ma tenue de concert et mon signe d'appartenance au groupe.
9. Laisser les jeux électroniques chez moi, et veiller sur mes affaires pour ne rien oublier en quittant un lieu.
10. Prendre soin de ma voix, même en dehors du chœur, car c'est mon instrument de musique. J'évite donc de crier ou de prendre froid et je veille à dormir suffisamment.

Ces règles sont nécessaires à la bonne marche du groupe et relèvent de l'autorité du chef de chœur.

**Chaque enfant est responsable de ses propres affaires (objets personnels, vêtements, argent de poche, etc.).
L'association ne peut être tenue responsable des pertes et dégradations des objets personnels de l'enfant.**

COORDONNEES INDISPENSABLES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible par mail ou par texto au chef de chœur ou à Pauline de Marmiesse. Seule une raison sérieuse peut justifier une absence. En cas d'absences répétées, le chef de chœur, en lien avec l'association, prendra les mesures nécessaires.

Chef de chœur : Cécile Capomaccio

c.capomaccio@laposte.net - 06 71 29 38 77

Association : Pauline de Marmiesse

06 31 92 74 84 - petitschanteurs.narbonne@gmail.com

LES PETITS CHANTEURS DE NARBONNE

Maison Saint Pierre - 4A, rue Garibaldi - 11100 Narbonne
Tel : 06.31.92.74.84 – Mail. petitschanteurs.narbonne@gmail.com
www.petitschanteursdenarbonne.com